

# Compte-rendu du Conseil Municipal

## Séance du mardi 3 juin 2003

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

**Présents** : R.Jeziarski, P.Bellonnet, F.Frizon, E.Herbain, V.Joly,  
F.Mommelé,. F.Dalongeville, L.Desmet, M.Sagie.

**Absents excusés** : S.Derriche, F. Meunier.

Le Conseil Municipal convoqué le 27 mai 2003 se réunit sur l'ordre du jour suivant :

Le maire fait rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

Décision modificative sur le budget 2003

**La séance du conseil municipal débute à 19h30.**

Madame Véronique Joly est désignée comme secrétaire de séance.

### **1) Décision modificative sur le budget 2003**

Monsieur le Maire explique au conseil Municipal qu'il faut procéder à un transfert des crédits budgétaires (concernant les travaux du stade) d'un compte de fonctionnement vers un compte d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres d'effectuer le réajustement budgétaire suivant :

Cpte 678 : -3 800€

Cpte 023 : +3 800€

Cpte 021 : +3 800€

Cpte 2313 opération 37 : +3 800€

### **2) Délibération pour le siège du SIVOS et délibération pour désigner les délégués de celui-ci.**

**Article 1** : Le Conseil Municipal de la Commune d'Auger-St-Vincent accepte le principe de la création d'un S.I.V.O.S du R.P.I d'Auger-St-Vincent, Fresnoy-Le-Luat, Rocquemont et Trumilly dont le siège est fixé à Auger-St-Vincent.

**Article 2** : Le Conseil Municipal accepte les statuts et le règlement intérieur.

# Commune d'Auger-Saint-Vincent

Place Saint Vincent 60800 -Tél. / Fax 03 44 59 16 58  
mairie.auger.60@wanadoo.fr

**Article 3 :** Le Conseil Municipal nomme pour le représenter au S.I.V.O.S :

-Véronique JOLY Délégué Titulaire  
-Pascal BELLONNET Délégué suppléant

**Article 4 :** Demande à Monsieur le Préfet de prendre un arrêté pour créer le S.I.V.O.S

### **3) Délibération habilitant Monsieur le Maire à signer le marché pour les travaux d'assainissement pluvial au Hameau de st Mard.**

Dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'assainissement pluvial au Hameau de St Mard, la DDE lui demande de signer un acte d'engagement ainsi qu'un cahier des clauses particulières concernant ces travaux .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres présents d'habiliter Monsieur le Maire à signer tous les documents ce rapportant à ces travaux.

### **4) Point sur les travaux de la Cuve Incendie**

Ce dossier suit son cours. Francis Meunier et Michel Sagie sont allés vérifier l'état de la cuve " Collegrave ". Il est nécessaire avant d'envisager toute transformation de vérifier comment elle fonctionne.

### **5) Point sur les travaux de St Mard**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Etat viens d'accorder une subvention de 50% du montant des travaux HT.

### **6) Point sur les travaux du Stade**

Monsieur BELLONNET explique au Conseil Municipal qu'il c'est rendu sur le terrain avec Mr Bourgeois, Mr Pidemont, Mr Meunier, la SAUR et Mr Guerra (entrepreneur). A la suite de cette réunion il en est ressorti que les tuyaux d'alimentation en eau du stade sont d'un diamètre insuffisant pour alimenter correctement les douches et les toilettes du stade.

La Saur décide donc de changer ces tuyaux, Mr Bourgeois se charge avec l'aide de bénévoles du Club d'effectuer une tranchée. Il est demandé que les travaux soient terminés pour les 10 ans du Club (le 28 juin 2003).

Le Conseil Municipal se félicite de l'accession des deux équipes seniors dans la division supérieure.

### **7) Informations Communauté de Commune**

Le bilan 2002 de la communauté de communes ainsi que le journal sont distribués aux élus. Ces documents sont consultables en mairie.

### **8) SICAE enfouissement des lignes**

# Commune d'Auger-Saint-Vincent

Place Saint Vincent 60800 -Tél. / Fax 03 44 59 16 58

mairie.auger.60@wanadoo.fr

La SICAE envisage d'installer un transformateur dans la rue du raguet afin de renforcer l'électricité de notre village et de prévoir l'avenir. Pour cela elle pris contact avec quelques habitants du village pour l'installation de ce transfo. Si un accord est trouvé la ligne sera enfoui sur les deux tiers du chemin des noyers.

## 9) Questions diverses

- Fabrice DALONGEVILLE faire part au Conseil Municipal de la conversation téléphonique qu'il a eu avec une habitante du village concernant un problème de transport de Chaumont à Auger pour scolariser 2 enfants.  
Monsieur le Maire indique que l'organisation du transport scolaire à la campagne, au service du plus grand nombre, ne permet pas pour le moment de répondre au demandes individuelles. Mr FRIZON fait remarquer que dans un tel cas il convient de s'organiser avec le voisinage.  
Monsieur DALONGEVILLE fait remarquer que l'on perdra deux enfants pour la maternelle et demande de réfléchir sur ce cas. Monsieur le Maire rappelle que le car scolaire ne peut pas passer à Chaumont, et propose à Mr DALONGEVILLE de se rapprocher du Conseil Général pour trouver une éventuelle solution et il précise qu'il n'est pas question de donner une dérogation pour une autre école.  
Fabrice DALONGEVILLE fait un compte-rendu sur la réunion du 12 mai sur l'accueil Périscolaire : Convention CAF, mairies de Crépy et communes voisines. Petit rappel au préalable. Suite à la décision de la ville de Crépy-en-Valois de rejeter la possibilité à la communauté de communes du pays de Valois de revoir son périmètre de compétences, le dossier accueil périscolaire a été tout simplement bloqué. Les petites communes, dont Auger, qui comptaient sur la signature d'une convention entre la CAF et la communauté de communes pour obtenir une importante subvention en matière d'accueil périscolaire, ont donc vu leurs projets stopper. Face à quoi la ville de Crépy a décidé d'amender sa décision en organisant une réunion avec la CAF pour qu'un certain nombre de communes voisines puissent tout de même bénéficier des mêmes conditions que la ville centre. La réunion du 12 mai visait à jeter les bases de cette nouvelle collaboration. Il est vraisemblable que nous obtenions la même subvention CAF que la ville de Crépy. Une commission, dont Auger fait partie, va se réunir prochainement pour déterminer besoins et moyens. Par ailleurs, la ville de Crépy a annoncé que les enfants des communes voisines pourraient dès cet été s'inscrire aux centres aérés à des conditions tarifaires identiques à celles des jeunes crépinois.
- Monsieur le Maire fait par du CAUE : l'adhésion au CAUE nous permettrait de bénéficier de l'aide d'architectes pour les travaux de la Commune.
- Monsieur le Maire et le Conseil Municipal tiennent à remercier Monsieur Daniel HERBAIN pour les plantations de fleurs dans tout le village. Eric HERBAIN fait remarquer que des fleurs ont déjà été volées à plusieurs endroit du village et demande aux habitants d'être vigilant afin que ces lieux fleuris soient respectés de tous, et demande aux habitants à proximité de ces massifs de bien vouloir les arroser.
- Eric HERBAIN fait remarquer au Conseil Municipal que lors du dernier compte-rendu une remarque de Mr BRASSEUR a été inscrite. IL tenait à préciser que c'est lui personnellement qui ai déposé plainte. Il tenait également à rappeler au Conseil Municipal que le stationnement du camion dans St Mard est très gênant.
- Monsieur FRIZON fait remarquer que suite à l'enquête haut débit internet, Monsieur DERVILLEZ est à la disposition des communes en tant que conseil dans ce domaine. Monsieur DALONGEVILLE attend une réponse au sondage lancé auprès de la population.

## **Commune d'Auger-Saint-Vincent**

Place Saint Vincent 60800 -Tél. / Fax 03 44 59 16 58

[mairie.auger.60@wanadoo.fr](mailto:mairie.auger.60@wanadoo.fr)

- Monsieur SAGIE fait remarquer au Conseil Municipal que le versement au Comité des fêtes pour la Brocante n'a toujours pas été crédité sur leur compte. Virginie PIDEMONT doit vérifier si le virement est bien parti.
- Afin de faire le point sur les chemins, Richard JEZIERSKI et Eric HERBAIN se rendront au cadastre pour analyser l'état des lieux.

**Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close et la séance est levée à 21h.**

**Le Maire**

**Le secrétaire**

**Les membres du Conseil municipal**